

6 | LA PORTE DES ARTS

1. Présentation du site et des enjeux

Situé au sud-est du croisement de l'autoroute A10 et de l'avenue de la République, ce secteur est d'une superficie de près de 6 hectares. Bordé au sud par l'entreprise IVECO et à l'est par la Résidence Gallardon, le site correspond à l'emprise du centre commercial Rallye démoli en 2008. Il est en lien direct avec le pôle culturel municipal en construction.

Entrée de ville ouest de Chambray-lès-Tours, visible de l'autoroute, ce secteur en cours de construction sera constitué de logements, de commerces de proximité et de locaux tertiaires et desservi par une voie en boucle raccordée à l'avenue de la République au Nord. Au Sud, l'entreprise IVECO dispose d'un accès unique depuis l'avenue du Grand Sud.



Les enjeux de l'aménagement de ce secteur sont de :

- créer un accès au quartier de la Porte des Arts par l'avenue du Grand Sud ;
- développer le maillage du réseau de cheminements piétons/vélos reliant le nouveau quartier aux quartiers résidentiels, équipements et services situés au Sud ;
- créer un espace public de qualité comportant les aménagements paysagers participant à la perception qualitative du site depuis le Télégraphe.



2. Objectifs

- Créer un nouvel accès automobile depuis l'avenue du Grand Sud pour desservir directement le sud du quartier de la Porte des Arts ;
- Développer les liaisons douces en cohérence avec le réseau existant et projeté sur les quartiers environnants (Gallardon, Pôle culturel, Cap Sud...) ;
- Favoriser la mixité des fonctions du secteur en intégrant la mutation des terrains IVECO ;
- Renforcer la perception de la ville depuis l'avenue du Grand Sud en valorisant l'identité paysagère et les vues vers les principaux points de repères de la ville (tour du CHRU, parc de la Branchoire, tours du quartier Horizon vert).

3. Principes d'aménagement

- **Aménager un nouvel accès automobile au sud du quartier de la porte des Arts**
 - cet accès reliera l'avenue du Grand Sud à la voie de desserte de la Porte des Arts (rue B. Vian) ;
 - une attention particulière sera portée au traitement paysager de cet accès.
- **Étendre le réseau de cheminements piétons-vélos**
 - ce réseau desservira les principaux lieux générateurs de flux (station du Tramway, pôle commercial Cap Sud et pôle d'équipements de la place de Võru) et les îlots à vocation d'habitat ou d'activité ;
 - les cheminements seront intégrés aux espaces verts publics ou collectifs des îlots.
- **Poursuivre l'aménagement du sud du quartier de la Porte des Arts**
 - les programmes résidentiels participeront à la mixité sociale et générationnelle en complément des projets en cours de construction au nord du site ;
 - un secteur à vocation économique sera créé au sud de la Porte des Arts sur les terrains IVECO.
- **Créer un espace de transition entre le quartier de la Porte des Arts et le pôle commercial au sud**
 - un espace à dominante végétale sera aménagé ; il constituera un espace de transition entre la Porte des Arts et Cap Sud.





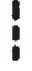








PLU de Chambray-lès-Tours

Orientation d'aménagement et de programmation

LA PORTE DES ARTS

Principes d'aménagement

-  Opération en cours
-  TCSP et station
-  Voie automobile existante
-  Accès automobile à créer
-  Cheminement piétons / vélos existant
-  Cheminement piétons / vélos à créer
-  Espace à vocation économique
-  Espace à vocation résidentielle
-  Boisement existant à préserver
-  Espace végétal ouvert à créer
-  Cône de vue à préserver

50 m

atu 24/05/12